

## PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

### SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES INTERMÉDIAIRES)

#### ACCES INDUSTRIE

Société anonyme au capital de 1 532 133,78 €.  
Siège social : 2, rue du Pont de Garonne, 47400 Tonneins.  
421 203 993 R.C.S. Marmande.

**Comptes et annexes consolidés au 30 juin 2006.**

#### I. — Bilan consolidé au 30 juin 2006

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	30 juin 2006	31 décembre 2005
Actifs non-courants :			
Immobilisations corporelles nettes	5	9 443	17 575
Immobilisations financées par crédit bail	6	59 087	30 743
Ecart d'acquisition	7	0	0
Immobilisations incorporelles nettes	8	1 405	1 297
Autres actifs financiers	9	2 660	1 201
Actifs impôts différés	11	18	
Autres débiteurs	11	865	4 098
Actifs courants :			
Stocks et en cours	10	1 062	988
Clients et autres débiteurs	11	21 681	16 394
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	4 368	1 040
Total actifs		100 589	73 336
Passif	Notes	30 juin 2006	31 décembre 2005
Capitaux propres :			
Capital	13	1 532	8 243
Primes d'émission	13	47 236	16 347
Réserves consolidées	13	-23 943	-38 283
Résultat de l'exercice	13	3 387	2 641
Intérêts minoritaires	13	4	4
Total capitaux propres de l'ensemble consolidé	13	28 217	-11 048
Passifs non-courants :			
Emprunts portant intérêt	14	38 077	18 106
Provisions	15	149	275
Autres passifs	16	713	29 937
Impôt différé passif	17	9 340	8 221
Passifs courants :			
Fournisseurs et autres créditeurs	16	10 990	12 196
Emprunts portant intérêt	14	12 909	15 430
Impôt courant	17	50	51

Provisions	15	141	168
Total passifs		72 372	84 384
Total capitaux propres et passifs		100 589	73 336

## II. — Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'euros.)

	Notes	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Ventes de marchandises/Produits		596	702	1 007
Prestations de services		21 321	18 379	37 953
Chiffre d'affaires		21 916	19 081	38 960
Achats consommés	19	-1 025	-1 069	-2 023
Charges de personnel	20	-4 952	-4 238	-8 791
Charges externes	21	-9 459	-6 933	-14 356
Impôts et taxes		-840	-897	-1 513
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)	22	-4 413	-3 612	-6 950
Résultat de cession d'actifs		-1 238	-140	-306
Autres produits	23	43	3 262	208
Autres charges	23	-51	-4 171	-947
Résultat opérationnel courant		-19	1 284	4 282
Produits et charges opérationnels non courants		0	0	0
Résultat opérationnel		-19	1 284	4 282
Produits financiers	24	6 393	488	2 365
Charges financières	24	-1 884	-2 390	-4 405
Résultat avant impôt		4 490	-618	2 242
Impôts	17	-1 102	1 131	397
Résultat de l'exercice		3 388	513	2 639
Attribuable aux :				
Groupe		3 387	513	2 641
Intérêts minoritaires		1		-2
Résultat net par action en euros	25	0,09	0,07	0,34
Résultat net par action dilué en euros	25	0,07	0,07	0,34

Remarque : le compte de résultat du 30 juin 2005 présenté ci-dessus diffère de celui initialement publié en 2005 du fait du reclassement du résultat exceptionnel ; cette modification a été effectuée afin de se conformer au référentiel IFRS.

## III. — Tableau de variation des capitaux propres consolidés .

(En milliers d'euros.)

	Capital émis	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Au 1er janvier 2005	8 243	16 347	-448	-41 364	3 524	-13 698	6	-13 692
Affectation du résultat 2004				3 524	-3 524	0		0
Résultat de l'exercice					2 641	2 641	-1	2 640
Autres				5		5		5
Au 1er janvier 2006	8 243	16 347	-448	-37 835	2 641	-11 052	4	-11 048
Réduction capital	-7 579			7 579		0		0
Augmentation capital	1 377	30 828				32 205		32 205
Annulation actions propres	-509	61	448			0		0

Composante « capitaux propres »/ OCA				3 677		3 677		3 677
Affectation du résultat 2005				2 641	-2 641	0		0
Résultat de l'exercice					3 388	3 388	-1	3 387
Autres				-5		-5		-5
Au 30 juin 2006	1 532	47 236	0	-23 943	3 388	28 213	4	28 217

#### IV. — Tableau de flux de trésorerie consolidé.

(En milliers d'euros.)

	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Flux de trésorerie lié à l'activité :			
Résultat net des sociétés intégrées	3 388	513	2 641
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions	4 143	3 909	7 880
Variation des impôts différés	1 102	-1 280	-896
Plus ou moins values de cession, nettes d'impôt	1 238	2 519	2 047
Autres (abandons de créances et effet d'actualisation)	-6 132	-2 009	-3 016
Sous-total marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3 739	3 652	8 656
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-4 495	254	-2 543
Dont flux liés à l'opération de restructuration	8 991		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 235	3 906	6 113
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations	-9 066	-353	-1 781
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	993	373	2 360
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-8 073	20	579
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :			
Augmentation capital	17 520		
Flux liés à l'opération de restructuration	-8 991		
Remboursements d'emprunts	-6 491	-4 615	-8 082
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 038	-4 615	-8 082
Variation de trésorerie	2 200	-689	-1 390
Trésorerie d'ouverture	-4 807	-3 417	-3 417
Trésorerie de clôture	-2 607	-4 106	-4 807

L'augmentation de capital correspond à l'augmentation en numéraire. Les autres variations de capital ont été souscrites par compensation de créance et ne se sont donc pas traduites par des flux de trésorerie.

Le reclassement des flux liés à l'opération de restructuration pour un montant de 8 991 K€ correspond d'une part aux honoraires de restructuration comptabilisés en charges à hauteur de 1 890 K€ et d'autre part à l'écart défavorable entre l'achat des machines auprès des fournisseurs et leur prix de reprise par GE à hauteur de 7 101 K€.

Les remboursements d'emprunts intègrent la variation des dettes financières résultant du retraitement des « *capital leases* » dans le cadre de l'opération de restructuration du bilan du groupe en avril 2006. Les remboursements effectifs d'emprunts doivent en conséquence être analysés en liaison avec la variation du besoin en fonds de roulement.

#### Note 1. — Informations relatives à l'entreprise.

En date du 5 octobre 2006, le directoire a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés du groupe Acces Industrie SA pour le semestre clos le 30 juin 2006.

Constitution du groupe. — En 1996, l'activité de location de nacelles élévatrices démarre en France avec 80 machines (modèle Toucan). En 1998, la première filiale à l'étranger est créée en Espagne, sous la direction d'Antonio Royo.

Le développement d'Acces Industrie va être soutenu par la confiance de capitaux développeurs, qui vont investir, par deux fois, en 1999 et en 2000, des capitaux dans l'entreprise, pour un montant total de 5,3 M€. Ces apports permettent de renforcer la structure financière sur laquelle s'appuie le développement de la société et donc, de diversifier son parc.

En mai 2001, Acces Industrie réussit l'introduction en bourse de ses titres sur le second marché de la Bourse de Paris (Euronext), ce qui lui permet d'accélérer encore sa croissance, notamment sur le plan international : ouverture de six nouvelles agences en France et deux en Espagne ; création des filiales au Portugal, au Luxembourg et en Italie.

Cette croissance rapide entraîna une augmentation constante des besoins de trésorerie.

En juin 2002, la levée des fonds nécessaires pour continuer son expansion (*high yield bonds*/ obligations à haut rendement) n'ayant pas abouti, Acces Industrie a entrepris de rééchelonner entièrement sa dette et restructurer son organisation.

En même temps, Acces Industrie a réorienté sa stratégie afin de consolider sa position et ainsi préparer son développement futur sur une base plus solide. Son recentrage sur la partie rentable du business s'est traduit par :

- une rapide augmentation des prix, d'abord en France puis dans les filiales ;
- une plus grande sélectivité dans les clientèles et les contrats, entraînant une baisse du chiffre d'affaires et du taux d'utilisation des machines ;
- la décision de fermer les filiales récentes (Italie et Luxembourg), restituer près de 2000 machines aux fabricants ou organismes de financement, et adapter l'effectif des agences à cette nouvelle stratégie.

Ainsi 30,7 millions d'euros de pertes exceptionnelles, dues aux coûts du rééchelonnement des créances, de la restitution des machines et de la restructuration du réseau, ont fortement affecté les résultats de l'année 2002 et pesé sur la trésorerie en 2002 et 2003.

En 2003, la faiblesse de l'économie en Europe continentale a induit la poursuite d'une forte pression concurrentielle. Acces Industrie a cependant poursuivi sa stratégie, et a dû adapter une nouvelle fois sa structure pour la recentrer sur les segments les plus rentables.

La restitution de 1100 machines supplémentaires, la fermeture de cinq agences en France et une en Espagne, et l'accélération de la hausse des prix dans les filiales, ont permis à Acces Industrie d'enregistrer un résultat d'exploitation consolidé positif dès le 2<sup>e</sup> semestre 2003.

Cependant la structure bilanciale restait très déséquilibrée avec des fonds propres négatifs de plus de 25 M€ et une dette consolidée de 120 M€ au 31 décembre 2003 ; la trésorerie restant toujours très tendue.

2004 a été à la fois une année de stabilisation sur le plan de la location de nacelles et chariots, et de continuité de restructuration sur le plan financier.

Il en est de même pour 2005 avec en plus le démarrage d'un re-développement rendu possible par le retour à la rentabilité opérationnelle de l'activité.

Pendant la phase de recherche d'une solution de restructuration bilanciale pérenne, à travers notamment la recherche d'un investisseur, la société a demandé à Euronext Paris le 18 avril 2005 de suspendre la cotation de l'action Acces Industrie.

A la suite du communiqué du 29 septembre 2005 annonçant des négociations exclusives entre Butler Capital Partners (BCP) et Daniel Duclos (fondateur et président directeur général d'Accès Industrie), en vue d'aboutir à la recapitalisation de l'entreprise et à la restructuration de sa dette, un protocole d'accord définitif a été signé le 22 février 2006 entre les différents intéressés.

Aux termes de cet accord, Accès Industrie a réalisé une augmentation de capital de 33,4 M€ réservée à Financière Accès Industrie, société contrôlée par BCP, qui est devenu l'actionnaire majoritaire du groupe.

Accès Industrie a signé, sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital précitée, le 24 mars 2006 avec GE Capital Equipment Finance un contrat cadre de crédit-bail d'un montant maximum de 67 M€. Ce crédit-bail est utilisé pour partie dans le cadre de l'opération de restructuration approuvée par l'AG du 29 mars 2006 pour refinancer sur une durée de 5,5 ans environ 2300 machines du parc actuel d'Accès Industrie. L'assemblée générale mixte du 29 mars 2006 a adopté l'ensemble des résolutions soumises à son vote à l'exception de la douzième résolution (relative aux augmentations de capital réservée aux salariés). En conséquence, le conseil d'administration de la société a pu valablement mettre en oeuvre les résolutions n° 3 à 9 relatives aux opérations visées par la note d'opération :

— L'attribution gratuite de 4 bons de souscription d'actions (« BSA ») par Accès Industrie à ses actionnaires, l'admission sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des BSA, l'admission sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des actions émises en résultat de l'exercice des BSA.

— L'augmentation de capital en numéraire réservée à Financière Accès Industrie par émission et admission sur le marché Eurolist d'Euronext Paris de 37 400 000 actions nouvelles d'Accès Industrie et correspondant à une souscription totale de 18 700 000 €.

— L'augmentation de capital par compensations de créances réservée à la société à Butler Capital Partners et au FCPR France Private Equity III, agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion, Butler Capital Partners, par émission et admission sur le marché Eurolist d'Euronext Paris de 29 369 156 actions nouvelles d'Accès Industrie et correspondant à une souscription totale de 14 684 578 €.

— L'émission réservée à JLG Industries Inc de 8 046 648 obligations convertibles en actions d'Accès Industrie (les « OCA ») au prix unitaire de 1,89 € par OCA, soit un montant total de souscription de 15 208 164,72 € et l'admission sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des actions émises en résultat de la conversion des OCA.

L'ensemble des opérations de recapitalisation décidées par l'assemblée générale mixte du 29 mars 2006 et décrites ci-dessus a été réalisé le 7 avril 2006. A l'issue des opérations de recapitalisation, le capital de la société se compose de 74 502 524 actions de 0,02 euro de valeur nominale. Les 12 501 586 bons de souscription d'actions attribués aux actionnaires ont été admis aux négociations sur Euronext à compter du 10 avril 2006. Un nombre de 2 104 165 bons ont été exercés au 30 juin 2006, soit un apport de trésorerie pour le groupe de 1 052 082 €. La cotation des actions a repris le 10 avril 2006. GE Capital Equipment Finance a mis à disposition de la société le financement d'un montant maximum d'environ 67 M€, objet du contrat cadre de crédit-bail annoncé dans le communiqué du 28 mars 2006.

La société est désormais dotée d'un directoire composé de trois membres : monsieur Daniel Duclos (Président), monsieur Eric Lacombe et monsieur Pascal Meynard et d'un conseil de surveillance composé de cinq membres dont trois représentants de Butler Capital Partners.

Impact chiffré de l'opération de restructuration. — Le compte de résultat, pro forma de l'opération de restructuration, se présente de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	Restructuration avril 2006	30 juin 2006 pro forma	30 juin 2005
Ventes de marchandises/Produits	596		596	702
Prestations de services	21 321		21 321	18 379
Chiffre d'affaires	21 916		21 916	19 081
Achats consommés	-1 025		-1 025	-1 069
Charges de personnel	-4 952		-4 952	-4 238
Charges externes	-9 459	1 890	7 569	-6 933
Impôts et taxes	-840		-840	-897
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)	-4 413		-4 413	-3 612
Résultat de cession d'actifs	-1 238	1 238	0	-140
Autres produits	43		43	3 262

Autres charges	-51		-51	-4 171
Résultat opérationnel courant	-19		3 109	1 284
Produits et charges opérationnels non courants	0		0	0
Résultat opérationnel	-19		3 109	1 284
Produits financiers	6 393	-6 393	0	488
Charges financières	-1 884		-1 884	-2 390
Résultat avant impôt	4 490		1 225	-618
Impôts	-1 102	1 196	94	1 131
Résultat de l'exercice	3 388		1 319	513

Le total des honoraires liés aux opérations de restructuration s'est élevé à 5 600 K€.

Ces honoraires ont été traités de la manière suivante :

- pour 2 232 K€ imputés sur la prime d'émission liée à l'augmentation de capital ;
- pour 254 K€ en diminution de la dette liée aux OCA ;
- pour 1 224 K€ en diminution de la dette issue du contrat cadre de crédit-bail ;
- pour 1 890 K€ en charges.

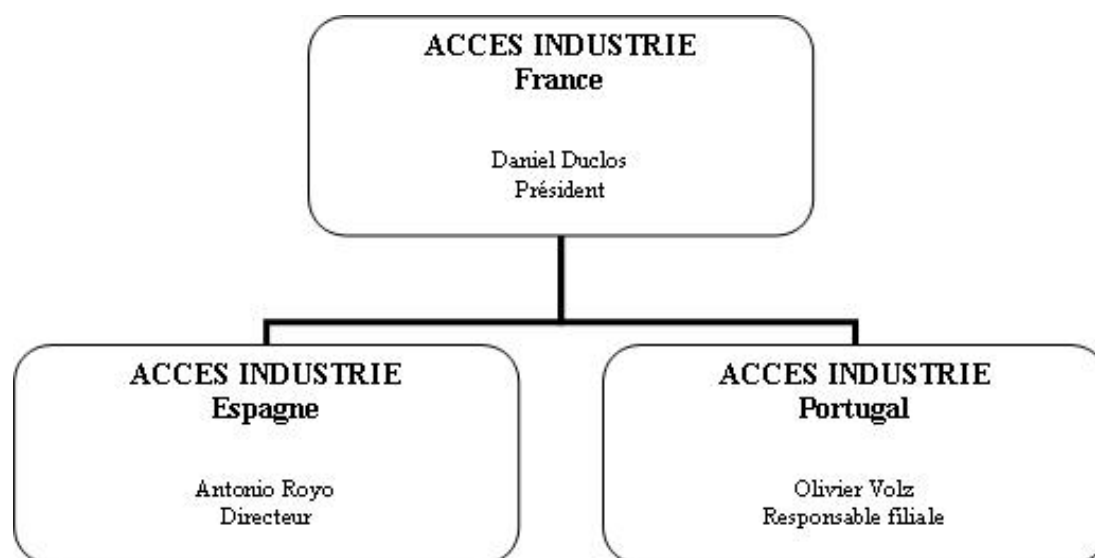
Impact chiffré des normes IFRS. — Le compte de résultat au 30 juin 2005 présenté en comparatif des comptes semestriels 2006 diffère du compte de résultat publié des comptes semestriels 2005 en raison de reclassements des éléments exceptionnels sur chacune des lignes concernées tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Résultat 30 juin 2005 publié	Reclassements IFRS	Résultat 30 juin 2005 après reclassements
Ventes de marchandises/Produits	702		702
Prestations de services	18 379		18 379
Chiffre d'affaires	19 081		19 081
Achats consommés	-1 068	-1	-1 069
Charges de personnel	-4 269	31	-4 238
Charges externes	-7 583	650	-6 933
Impôts et taxes	-784	-113	-897
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)	-4 403	791	-3 612
Résultat de cession d'actifs		-140	-140
Autres produits	856	2 406	3 262
Autres charges		-4 171	-4 171
Résultat opérationnel	1 830		1 284
Produits financiers	32	456	488
Charges financières	-2 249	-140	-2 390
Produits et charges exceptionnels	23	-23	0
Résultat avant impôt	-364		-618
Impôts	877	254	1 131
Résultat de l'exercice	513	0	513

1.1. Activité du Groupe. — La société a pour objet en France et à l'étranger :

- La construction, réparation, location, vente, entretien de machines et matériels pour l'industrie et le bâtiment ;
- La participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

1.2. Organigramme :



1.3. Identité de la société mère. — La société mère du Groupe est Accès Industrie SA dont le siège social est situé 2, rue du Pont de Garonne, 47400 Tonneins.

La société mère est une société anonyme de droit français, soumise notamment aux dispositions du Livre II du Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Par ailleurs, la société Accès Industrie SA est elle-même détenue à 91,86% par la société Financière Accès Industrie dont le siège social est à Tonneins (47). Financière Accès Industrie SA est une holding pure, dont le capital est détenu, principalement par BCP (50,1%) et par ATJ (49,9%), elle-même contrôlée par Daniel Duclos.

#### Note 2. – Principes et méthodes comptables.

2.1. Principes de préparation des comptes consolidés. — Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique. Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€ 000) sauf indication contraire. En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2006 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'approuvées par l'Union européenne. Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Accès Industrie SA et de ses filiales au 30 juin 2006 ; la date de clôture d'exercice de toutes les sociétés du groupe est le 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

2.2. Changements de méthodes comptables. — Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

Selon l'estimation du groupe les impacts sur les nouvelles règles comptables applicables à compter du 1er janvier 2006 sont les suivants :

— IAS 19 (amendement), avantages du personnel. Cet amendement introduit une option alternative pour la comptabilisation des écarts actuariels. Il peut imposer des obligations supplémentaires pour la comptabilisation de régimes interentreprises lorsque les informations disponibles sont insuffisantes pour les comptabiliser comme des régimes à prestations définies. Après examen de cet amendement à IAS 19, la direction a conclu qu'il ne s'appliquait pas au Groupe.

— IAS 21 (amendement), investissement net dans une entité étrangère. Cet amendement introduit une option alternative pour la comptabilisation des variations des cours des monnaies étrangères concernant l'investissement net dans une entité étrangère. Après examen de cet amendement à IAS 21, la direction a conclu qu'il ne s'appliquait pas au Groupe.

— IAS 39 (amendement), couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe futures. Cet amendement permet de désigner comme un élément couvert le risque de change relatif à une transaction intragroupe future hautement probable, si : (a) la transaction est libellée dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité concluant cette transaction ; et (b) le risque de change affectera le résultat consolidé. De par ses activités (secteurs géographiques ayant la même monnaie fonctionnelle), le Groupe n'est, à ce jour, pas concerné par cet amendement.

— IAS 39 (amendement), option juste valeur. Cet amendement modifie la définition des instruments financiers classés comme étant en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et restreint la possibilité de désigner des passifs financiers dans cette catégorie. Après examen de cet amendement à IAS 39, la direction a conclu qu'il ne s'appliquait pas au Groupe.

— IAS 39 et IFRS 4 (amendement), garanties financières. Selon cet amendement, les garanties financières émises autres que celles déjà désignées par le groupe comme étant des contrats d'assurance, doivent être initialement comptabilisées à leur juste valeur et postérieurement évaluées au plus élevé des deux montants suivants : (I) solde non amorti des commissions reçues et reportées ou (II) dépenses requises pour dénouer l'engagement à la date de clôture. Après examen de cet amendement à IAS 39, la direction a conclu qu'il ne s'appliquait pas au Groupe.

— IFRS 1 (amendement), première adoption des IFRS et IFRS 6 (amendement), Prospection et évaluation de ressources minérales. Ces amendements ne concernent pas les activités du Groupe, qui n'est pas un premier adoptant et ne réalise pas de prospection et d'évaluation de ressources minérales.

— IFRS 6, prospection et évaluation de ressources minérales (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). IFRS 6 ne s'applique pas aux activités du Groupe.

— IFRIC 4, déterminer si un accord contient un contrat de location. Aux termes d'IFRIC 4, c'est la substance qui doit déterminer si un accord contient ou constitue un contrat de location. Selon IFRIC 4, il est nécessaire d'évaluer : (a) si l'exécution de l'accord est subordonnée à l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques (l'actif) ; et (b) si l'accord comporte un droit d'utilisation de l'actif. Le Groupe n'est pas concerné IFRS 4.

— IFRIC 5, droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement. IFRIC 5 ne s'applique pas aux activités du Groupe.

— IFRIC 6, passifs résultant de la participation à un marché spécifique : déchets d'équipements électriques et électroniques. IFRIC 6 ne s'applique pas aux activités du Groupe.

2.3. Méthodes de consolidation. — Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. Les sociétés contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale.

Les coentreprises contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe reprend alors dans ses états financiers sa quote-part des actifs contrôlés conjointement, sa quote-part des passifs dont il est conjointement responsable et sa quote-part des produits et charges de la coentreprise.

La mise en équivalence s'applique à toutes les autres sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est notamment présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20%.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation. Les pertes internes ne sont éliminées qu'à condition que la valeur des éléments d'actifs cédés ne soit pas supérieure à la valeur recouvrable de ces éléments.

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part de résultat et d'actif net. Ils sont présentés séparément au compte de résultat et séparément de la part revenant au Groupe au sein des capitaux propres, au bilan consolidé.

2.4. Estimations et jugements comptables. — Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événement futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Conversion des monnaies étrangères. — Il n'y a pas de problématique de conversion des monnaies étrangères. Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Coûts d'emprunt. — Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles.

Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts incluent le coût de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

Constructions et ouvrages assimilés	30 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Chauffages collectifs	25 ans
Chauffages individuels	15 ans
Etanchéités	15 ans
Ravalements avec amélioration	15 ans
Electricités	25 ans
Plomberies sanitaires	25 ans
Ascenseurs	15 ans
Matériels destinés à la location	10 ans
Autres matériels et outillages	5 ans
Matériels de transport	4 - 7 ans
Matériels de bureau, informatique et mobilier	3 - 5 ans

Les durées d'utilisation des constructions et agencements sont conformes à la réglementation applicable au secteur HLM.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire. Les amortissements sont calculés sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers des Nacelles (catégorie Installations techniques), les valeurs résiduelles sont nulles.

Les durées d'utilité initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées si nécessaire.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Écarts d'acquisition. — A la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont initialement évalués à leur coût, celui-ci étant égal à l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part de l'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs éventuels identifiables (dès lors que ceux-ci existaient avant l'opération).

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont alloués aux unités génératrices de trésorerie auxquels ils correspondent et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 3 ans et d'une valeur terminale actualisée au coût du capital du Groupe. En cas de perte de valeur la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Immobilisations incorporelles. — Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement au coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est la juste valeur à la date d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

Logiciels et progiciels	3 ans
Droit au bail	11 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

**Perte de valeur.** — Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur d'usage, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les dépréciations constatées sur des activités qui se poursuivent sont comptabilisées en résultat dans la catégorie des charges appropriée compte tenu de la fonction de l'actif déprécié.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour vérifier s'il existe une indication qu'une perte de la valeur comptabilisée précédemment est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable est déterminée. Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée en résultat, sauf si l'actif est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

**Contrats de location financement.** — Les contrats de location-financement, tel que défini par IAS 17, qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

La dette résultant de l'acquisition est inscrite en passif financier.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

**Autres actifs financiers (non-courants).** — Les autres actifs financiers correspondent :

— pour partie au bâtiment Sav Tonneins qui a fait l'objet d'une sous location répondant aux critères de retraitement de l'IAS 17, côté bailleur, et dont les effets cumulés de la sous location font apparaître une créance au bilan d'un montant de 597 K€ ;

— à la caution sur le nouveau contrat de crédit-bail signé dans le cadre de la recapitalisation pour 1 500 K€ ;

— pour le solde, soit 563 K€, à des dépôts et cautionnements.

**Stocks.** — Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une provision est constatée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

**Clients et autres débiteurs.** — Les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur diminuée d'une éventuelle provision pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il devient probable qu'une créance ne pourra pas être encaissée en totalité. La dépréciation est constatée en perte au compte de résultat.

**Actions propres.** — Les actions propres sont déduites des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie.** — La trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme (ayant une échéance de moins de trois mois), liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les soldes créditeurs de banque étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat. Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière.

**Prêts et emprunts portant intérêts.** — Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

La classification en courant et non courant retenue est la suivante :

— Les passifs courants sont :

— Les passifs dont l'échéance est inférieure à 12 mois ou pour lesquels l'entreprise ne dispose pas de droits inconditionnels d'en différer le paiement au-delà de 12 mois ;

— Emprunts à remboursement conditionné : pour les emprunts remboursables à vue en cas de non-respect de certaines conditions liées à la situation financière de l'emprunteur, les passifs sont classés en tant que passifs courants sauf si les deux conditions ci-dessous sont remplies :

- Le prêteur s'est engagé, préalablement à la date de clôture, à ne pas exiger de l'emprunt en cas de manquement ; et

- L'engagement a été pris pour un délai minimum de 12 mois suivant la date de clôture.

— Les passifs non courants sont tous les passifs ne répondant pas aux critères de classification des passifs courants.

**Impôts différés.** — Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant où l'on s'attend à les recouvrer ou à les payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.



Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf :

— quand le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable ; et,

— pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

— sauf quand l'actif d'impôt différé lié à une différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;

— pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Pensions et indemnités de départ à la retraite. — Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la métallurgie. La méthode utilisée est celle des unités de crédits projetées; elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié.

Les hypothèses d'évaluation sont :

- Age de départ à la retraite : 65 ans ;
- Salaire fin de carrière ;
- Turn-over : 50% ;
- Table de mortalité : TV 88/90 ;
- Taux actualisation : taux OAT 10 ans ;
- Taux augmentation salaires : 3,19% ;
- Taux de charges sociales : 38% à 42% ;
- Convention collective : métallurgie.

Provisions pour risques et charges. — Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, le remboursement est comptabilisé uniquement si le remboursement est quasi-certain.

La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

L'effet de l'actualisation n'a pas d'impact significatif et par conséquent est non appliqué.

Produits des activités ordinaires. — Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus.

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et remises et déduction faite des ventes intragroupes.

Résultat financier. — Il inclut les charges et produits d'intérêts, les dépréciations des autres immobilisations financières. Il intègre également la composante financière du coût des pensions et d'actualisation des actifs et passifs, ainsi que l'abandon des dettes avec clause de retour en meilleure fortune.

Autres produits et charges. — Ces postes comprennent principalement :

- les reprises sur provisions ;
- les transferts de charges ;
- les pertes sur créances irrécouvrables.

Application des nouvelles normes IFRS :

— Adoption anticipée et Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC non encore en vigueur : De nouvelles normes et recommandations ont été publiées et seront applicables à compter du 1er juillet 2006 ou du 1er janvier 2007. L'estimation du Groupe sur les impacts de ces nouvelles normes et recommandations est la suivante :

— IFRS 7, instruments financiers : informations à fournir et amendement complémentaire à IAS 1, Présentation des états financiers – informations sur le capital (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2007). IFRS 7 introduit de nouvelles informations ayant pour objectif d'améliorer les informations sur les instruments financiers. Des informations quantitatives et qualitatives doivent être fournies sur l'exposition au risque découlant d'instruments financiers, notamment des informations minima spécifiques sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris une analyse de la sensibilité au risque de marché. IFRS 7, qui est applicable par toutes les entreprises présentant leurs états financiers en IFRS, remplace IAS 30, Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées, et se substitue aux informations devant être fournies en application d'IAS 32, Instruments financiers : informations à fournir et présentation. L'amendement à IAS 1 introduit des informations nouvelles

sur le capital d'une entreprise et sur sa façon de le gérer. Après avoir évalué l'impact d'IFRS 7 et de l'amendement à IAS 1, le Groupe a conclu que les principales informations supplémentaires à fournir porteront sur l'analyse de la sensibilité au risque de marché et les informations sur le capital requises par l'amendement à IAS 1. Le Groupe appliquera IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2007.

### Note 3. – Périmètre de consolidation.

Sociétés	30 juin 2006			30 juin 2005		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Acces Industrie (AI)			Mère			Mère
AI Espagne	99,78	99,78	IG	99,78	99,78	IG
AI Portugal	99,75	99,53	IG	99,75	99,53	IG

IG : Intégration globale.

Le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :

- Accès Industrie – Siège social : Tonneins (47) – France ;
- Accès Industrie Espagne – Siège social : Barcelone – Espagne ;
- Accès Industrie Portugal – Siège social : Porto - Portugal.

### Note 4. – Information sectorielle.

Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Les activités d'Acces Industrie sont constituées :

- 2,71% de ventes de produits ;
- 97,29% de prestations de locations.

En raison de la marginalité de l'activité vente, le groupe considère n'exercer qu'une seule activité et par conséquent le premier et unique niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur géographique (France/Portugal/Espagne).

Exercice au 30 juin 2006 :

(En milliers d'euros)	Activités poursuivies				
	France	Espagne	Portugal	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires					
Ventes à des clients externes	16 148	4 948	858	-38	21 916
Ventes inter-secteurs	1 391	83		-1 474	0
Résultats des produits	17 539	5 031	858	-1 512	21 916
Résultats sectoriels (ROI)	-1 870	1 673	178		-19
Profit/Perte avant impôt, charges financières et produits financiers	-1 870	1 673	178		-19
Charges financières nettes	4 637	-127	-1		4 509
Profit/Perte avant impôt, et intérêts minoritaires	2 767	1 546	177		4 490
Charge d'impôt sur le résultat					-1 102
Résultat net de l'exercice					3 388
Actifs et passifs :					
Actifs sectoriels	53 474	13 815	2 646		69 935
Total actifs	79 047	17 865	3 677		100 589
Passifs sectoriels (1)	45 425	9 239	0		54 664
Total passifs	85 375	14 806	407		100 589
Investissements :					
Immobilisations corporelles	26 439	1 715	1 797		29 951
Immobilisations incorporelles	25				25

Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	3 258	1 022	176		4 456
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	24				24

(1) Cf. note 15.

### Note 5 – Immobilisations corporelles nettes.

L'évolution des immobilisations corporelles nettes est la suivante :

(En milliers d'euros)	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes	Total
Au 1er janvier 2006, net des amortissements cumulés et dépréciation	675	15 219	1 682	0	17 575
Acquisitions	217	5 775	144	1 366	7 502
Cessions		-4 635	-126		-4 761
Amortissements cumulés des cessions		680	85		765
Dotations aux amortissements de l'exercice	-14	-971	-178		-1 163
Dotations aux provisions de l'exercice					
Reprises de provisions de l'exercice		12			12
Transfert		-10 487			-10 487
Au 30 juin 2006, net des amortissements cumulés et dépréciation	878	5 593	1 607	1 366	9 443
Au 31 décembre 2005 :					
Coût ou juste valeur	790	25 852	3 267		29 909
Amortissement cumulés et dépréciation	-115	-10 633	-1 585		-12 333
Valeur nette comptable	675	15 219	1 682		17 575
Au 30 juin 2006 :					
Coût ou juste valeur	1 007	9 199	3 202	1 366	14 774
Amortissement cumulés et dépréciation	-129	-3 606	-1 595		-5 330
Valeur nette comptable	878	5 593	1 607	1 366	9 443

Description des immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont constituées :

- De constructions : principalement composées :
  - des bâtiments d'Artenay et d'une partie de Rennes ; il s'agit de biens immobiliers destinés à être conservés durablement dans le cadre d'exploitation. La valeur retenue est la valeur nette comptable ;
  - de travaux de réfection et d'aménagement divers sur sol d'autrui ;
- D'installations techniques, matériels et outillages principalement composés :
  - de nacelles, chariots télescopiques, et mini pelles destinés à la location ;
  - de matériel et outillage divers ;
- D'autres immobilisations corporelles principalement composées :
  - d'agencements et installations des biens appartenant à la société ;
  - de matériels de transports ;
  - de matériels de bureau ;
  - de matériel informatique.

Principaux mouvements des immobilisations corporelles. — Les mouvements de l'exercice correspondent principalement à la mise en place d'un nouveau contrat de crédit-bail avec GE suite à l'opération de recapitalisation. Ce nouveau contrat a conduit à racheter des contrats existants pour les céder en partie à GE.

— Les acquisitions :

- Constructions : 217 K€ ; il s'agit de travaux de réfections et d'aménagements divers.
- Installations techniques, matériels et outillages : 5 775 K€ ; ce poste se décompose de la façon suivante :
  - achat de nacelles en location pour 5 732 K€ ;
  - achat de matériels et outillage pour 42 K€ ;
- Autres immobilisations corporelles : 144 K€ s'analysant ainsi :
  - achat d'agencement et installation pour 38 K€ ;
  - achat de matériels de transports pour 11 K€ ;
  - achat de matériels bureau pour 5 K€ ;
  - achat de matériels informatiques pour 90 K€.

— Les cessions :

- Installations techniques, matériels et outillages : ce poste se décompose de la façon suivante :

- sortie de nacelles pour 4 416 K€
  - sortie de mini pelles pour 200 K€
  - sortie de matériels et outillages pour 19 K€
  - Autres immobilisations corporelles :
    - sortie d'agencement et installation pour 45 K€
    - sortie de matériels de transports pour 8 K€
    - sortie achat de matériels informatiques pour 72 K€
- La reprise de provisions de l'exercice pour 12 K€ correspond à la reprise de provisions pour dépréciation d'une catégorie de nacelles d'un modèle ne correspondant plus à ce jour à la demande, vendus en cours d'exercice et qui avaient fait l'objet d'une provision.
- Les transferts de nacelles correspondent aux rachats de contrats de crédits-bails existants de la filiale Accès Industrie Espagne refinancés dans le nouveau contrat de crédit-bail avec GE.

## Note 6. – Immobilisations financées par crédit-bail.

(En milliers d'euros)	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1er janvier 2006, net des amortissements cumulés et dépréciation	140	29 086	1 518	30 743
Acquisitions		22 449		22 449
Cessions		-3 134		-3 134
Amortissements cumulés des cessions		1 834		1 834
Dotations aux amortissements de l'exercice	-3	-2 990	-300	-3 293
Transfert		10 487		10 487
Au 30 juin 2006, net des amortissements cumulés et dépréciation	137	57 732	1 218	59 087
Au 31 décembre 2005 :				
Coût	172	50 550	4 799	55 521
Amortissement cumulés et dépréciation	-32	-21 464	-3 281	-24 778
Valeur nette comptable	140	29 086	1 518	30 743
Au 30 juin 2006 :				
Coût ou juste valeur	172	87 733	4 799	92 703
Amortissement cumulés et dépréciation	-35	-30 000	-3 581	-33 616
Valeur nette comptable	137	57 732	1 218	59 087

Description des immobilisations corporelles financées par crédit-bail ou location financière. — Les immobilisations corporelles financées par crédit-bail ou location financière sont constituées :

- De constructions : il s'agit de l'autre partie du bâtiment de Rennes ;
- Des installations techniques, matériels et outillages : il s'agit de nacelles élévatrices de chariots télescopiques ;
- Des autres immobilisations corporelles : il s'agit de matériels de transports.

Principaux mouvements des immobilisations corporelles financées par crédit-bail ou location financière :

- Les acquisitions :
    - Installations techniques, matériels et outillages : ce poste se décompose de la façon suivante :
      - rachat de nacelles financées en location pure pour 22 449 K€ ;
  - Les cessions :
    - Installations techniques, matériels et outillages : ce poste se décompose de la façon suivante :
      - sortie de nacelles pour 3 134 K€ ;
- Les transferts de nacelles correspondent aux rachats de contrats de crédits-bails existants de la filiale Accès Industrie Espagne refinancés dans le nouveau contrat de crédit-bail avec GE.

## Note 7. – Ecart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition historiques d'une valeur brute de 4 034 K€ sont intégralement dépréciés. Il n'existe pas d'écarts d'acquisition négatifs.

## Note 8 – Immobilisations incorporelles nettes.

(En milliers d'euros)	Brevets et licences	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût au 1er janvier 2006, net des amortissements et dépréciation cumulés	1 022	274	1 296
Augmentations	25		25

Dotations aux amortissements de l'exercice	-24		-24
Reprise provisions	109		109
Valeur nette au 30 juin 2006	1 131	274	1 405
Au 31 décembre 2005 :			
Coût (valeur comptable brute)	1 965	274	
Amortissement cumulés et dépréciation	-943	0	
Valeur nette comptable	1 022	274	1 296
Au 30 juin 2006 :			
Coût (valeur comptable brute)	1 990	274	
Amortissement cumulés et dépréciation	-859	0	
Valeur nette comptable	1 131	274	1 405

Description des immobilisations incorporelles. — Les immobilisations incorporelles autres que les écarts d'acquisition sont constituées :

- de logiciels informatiques comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de 3 ans ;
- des droits au bail amortis sur la durée de vie des biens concernés, évalués selon la méthode du coût historique ;
- des promesses de ventes se rattachant aux biens pour lesquels un droit au bail a été acquis. Ces éléments feront partie du coût de revient de l'immobilisation lors de son acquisition future et ne sont en conséquence pas amortis ;
- de la marque Accès non amortie qui est valorisée à son coût historique d'acquisition.

La marque Accès Industrie a été acquise pour 1 524 K€ en mars 2001.

La marque ayant été acquise à un certain prix, la norme IAS 38 considère que le critère des avantages économiques futurs attendus est satisfait (le prix d'acquisition de la marque reflétant la valeur attendue des avantages économiques futurs).

N'ayant pas de durée définie, la marque ne fait pas l'objet d'un amortissement mais, conformément aux normes IFRS, d'un test annuel de dépréciation. En normes IFRS, le test annuel consiste à comparer la valeur nette comptable de la marque à sa valeur recouvrable, sachant que la valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La méthode de valorisation retenue au moment de l'acquisition de la marque en 2001 était basée sur le chiffre d'affaires réalisé et un chiffre d'affaires prévisionnel. Cette méthode comptable n'étant pas conforme aux IFRS, la société a déterminé une valeur de marché plutôt que la base des méthodes initialement retenues lors de l'acquisition de ladite marque. Il en a résulté une reprise de provision de 447 K€ lors de la transition aux normes IFRS. Cette méthode a conduit au 30 juin 2006 à réaliser une reprise sur provision de 109 K€ ramenant la provision à 358 K€.

Principaux mouvements des immobilisations incorporelles. — Acquisitions pour 25 K€ de licence.

#### Note 9. – Autres actifs financiers (non-courants).

Les autres actifs financiers (non-courants) correspondent principalement à des dépôts et cautionnements.

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Créances financières	597	656	627
Prêts au personnel	24	5	2
Dépôts et cautionnements	2 039	554	571
	2 660	1 215	1 200

L'augmentation du poste dépôt et caution correspond essentiellement au dépôt de garantie dans le cadre du nouveau contrat de crédit-bail signé avec GE qui s'élève à 1 500 K€.

#### Note 10. – Stocks et encours.

Les stocks sont principalement constitués de pièces et accessoires destinés à la maintenance des équipements loués. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Le stock est constitué uniquement de pièces correspondant aux machines en état de location dans le parc.

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Stocks de marchandises :			
Valeur brute	1 103	847	1 030
Dépréciation	-41	-30	-41
Valeur nette	1 062	817	988

#### Note 11. – Clients et autres débiteurs.

Les créances clients et comptes rattachés se détaillent de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
-----------------------	--------------	--------------	------------------

Valeur brute des créances clients	17 564	16 284	15 779
Dépréciation des créances clients	-2 843	-3 307	-3 186
Valeur nette des créances clients	14 721	12 977	12 593
Avances et acomptes		148	512
Compte courant	2	9	540
État, impôt sur le résultat	733	732	732
État, impôts et taxes	6 924	4 348	4 491
Charges constatées d'avance	123	96	111
Personnel	14	33	12
Impôts différés actifs	18		
Autres	28	89	1 500
<b>Total</b>	<b>22 563</b>	<b>18 432</b>	<b>20 492</b>

L'ensemble de ces créances a été classifié en « courant » pour 21 681 K€ et « non courant » pour 883 K€, soit un total de 22 563 K€.

Les actifs courants sont définis comme des actifs que l'entreprise s'attend à pouvoir réaliser, vendre ou consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, les actifs détenus essentiellement pour être vendus, ou les actifs qui sont de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie au sens d'IAS 7. Tous les autres actifs sont des actifs non courants.

Les actifs identifiés comme non courants ne peuvent être reclassés en courant lorsqu'ils atteignent la dernière année d'utilité pour l'entreprise à l'exception des actifs financiers dont la part courante est reclassée à chaque clôture.

Les créances cédées à l'affacturage et les effets escomptés non échus au 30 juin 2006, au 30 juin 2005 et au 31 décembre 2005 représentent respectivement 6 650 K€, 5 215 K€ et 5 847 K€.

Les créances clients sont rétablies à leur valeur nominale avec annulations des dépôts de garantie correspondants, par contrepartie des concours bancaires. L'affacturage ne concerne que l'entité française et permet de financer partiellement son besoin en fond de roulement.

#### Note 12. – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se compose des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Banques	3 143	1 443	452
Valeur mobilière de placement (1)	1 225		588
<b>Total</b>	<b>4 368</b>	<b>1 443</b>	<b>1 040</b>

(1) Dont 450 K€ servent de garantie à un prêt et aux effets escomptés dans la filiale espagnole.

#### Note 13. – Capital émis et réserves.

Capital social d'Accès Industrie :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Nombre d'actions autorisées	76 606 689	8 242 750	8 242 750
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	76 606 689	8 242 750	8 242 750
Valeur nominale des actions	0,02 €	1€	1€
<b>Capital (en euros)</b>	<b>1 532 134</b>	<b>8 242 750</b>	<b>8 242 750</b>

Les mouvements survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital
Situation au 1er janvier 2006	8 242 750	1 €	8 242 750
Annulation actions propres 29 mars 2006	-509 382	1 €	-509 382
Réduction par incorporation des réserves 29 mars 2006		- 0,98 €	-7 578 701
Augmentation en numéraire 7 avril 2006	37 400 000	0,02 €	748 000
Augmentation par incorporation créances 7 avril 2006	29 369 156	0,02 €	587 384
Augmentation par exercice des BSA au 30 juin 2006	2 104 165	0,02 €	42 083
<b>Situation au 30 juin 2006</b>	<b>76 606 689</b>	<b>0,02 €</b>	<b>1 532 134</b>

Variation des comptes de réserves spécifiques :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Actions d'autocontrôle	0	-448	-448

La réserve d'actions d'autocontrôle comprend le coût des actions de la société détenues par le Groupe. Dans le cadre des opérations de restructuration, le groupe a annulé les actions propres détenues.

Le montant des honoraires de restructuration liés à l'augmentation de capital, soit 2 231 K€, a été imputé sur la prime d'émission.

Options de souscriptions d'actions. — Il a été consenti, au bénéfice de l'ensemble des membres du personnel et éventuellement des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital (ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions préalablement rachetées par la Société).

Les options de souscription consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total supérieur à 350 000 actions.

En toute hypothèse, un même salarié ou mandataire social possédant déjà plus de 10% du capital de la Société ne pourra bénéficier d'une telle option. Cette autorisation ayant été donnée pour une période de 5 ans à compter du 6 avril 2001, la norme IFRS 2 n'est pas applicable. Cette autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions susceptibles d'être souscrites au fur et à mesure des levées d'options.

Le prix de souscription fixé par le conseil d'administration, au jour où l'option sera consentie ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option sera consentie, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Les options consenties en vertu de cette autorisation devront être exercées dans un délai de 10 ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties. Faisant usage de cette autorisation, il a été décidé au cours d'une réunion du directoire, le 3 mai 2001, de consentir au bénéfice des salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscription donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital.

Les principales caractéristiques du plan d'option mis en place sont exposées dans le tableau ci-dessous :

Date de l'assemblée générale	6 avril 2001
Date d'attribution des options	3 mai 2001
Nature des options	Souscription
Nombre de personnes concernées	67
Nombre d'option maximal à émettre	350 000
Nombre d'options émises et attribuées	134 800
Dont aux mandataires sociaux	11 150
Dont aux 10 premiers salariés non-mandataires	8 000
Début de la période d'exercice des options	3 mai 2004
Fin de la période d'exercice des options	2 mai 2011
Durée de blocage des options	3 ans
Durée de validité des options	10 ans
Prix d'exercice d'une option	9,97
Nombre d'actions auxquelles les options attribuées donnent droit	40 350
Nombre d'options souscrites au 30 juin 2006	0
Nombre d'options non exercées au 30 juin 2006	134 800

A ce jour, aucune option n'a été exercée ; leur prix d'exercice est de 9,97 €, soit très supérieur au cours de l'action au 30 juin 2006. La dilution potentielle à provenir de l'exercice des options de souscription est de 0,46% (sur la base du nombre d'actions existantes au 30 juin 2006 et dans l'hypothèse d'un exercice à 100%).

Bons de souscription d'actions. — Dans le cadre de l'opération de restructuration du 7 avril 2006, sur autorisation de l'assemblée générale mixte extraordinaire et ordinaire du 29 mars 2006, le conseil d'administration a décidé qu'une action inscrite en compte à la clôture de la séance de bourse précédant leur émission donnerait droit à attribution, à titre gratuit, de 4 bons de souscriptions d'actions soumis aux articles L.228-91 et suivants du Code de commerce.

Les bons de souscriptions consentis sont soumis aux conditions suivantes :

— 1 BSA donnerait droit à souscrire à 1 action de la société portant jouissance à compter du premier jour de l'exercice social au cours duquel le BSA aurait été exercé ;

— Le prix de chaque action en cas d'exercice de chaque BSA serait fixé à 0,50 € et devrait être libéré entièrement à la souscription ;

— Chaque porteur pourra exercer ses BSA, à tout moment, à compter de leur attribution et jusqu'à l'expiration d'une période de 15 mois à compter de leur émission soit le 7 juillet 2007.

Le montant nominal de l'augmentation du capital social susceptible de résulter de l'exercice des BSA devrait être de 6 250 K€ (prime d'émission incluse, dans le cas où la totalité des BSA serait exercée). Au 30 juin 2006, 2 104 165 BSA ont été exercés.

Les principales caractéristiques des BSA mis en place sont exposées dans le tableau ci-dessous :

Date de l'assemblée générale	29 mars 2006
------------------------------	--------------

Date d'attribution des BSA	7 avril 2006
Nature des BSA	NA
Nombre de BSA attribués	12 501 856
Début de la période d'exercice des BSA	7 avril 2006
Fin de la période d'exercice des options	7 juillet 2007
Prix d'exercice d'un BSA	0,50 €
Nombre d'actions auxquelles les BSA attribuées donnent droit	12 501 856
Nombre de BSA exercés au 30 juin 2006	2 104 165
Nombre de BSA non exercées au 30 juin 2006	10 397 691

La dilution potentielle à provenir de l'exercice des BSA est de 13,57% (sur la base du nombre d'actions existantes à la date du 30 juin 2006 et dans l'hypothèse d'un exercice à 100%).

Attribution d'actions gratuites. — Dans le cadre de l'opération de restructuration du 7 avril 2006, sur autorisation de l'assemblée générale mixte extraordinaire et ordinaire du 29 mars 2006, le directoire a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 4 023 323 actions en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux et/ou au profit des dirigeants.

Les actions attribuées gratuitement seront définitivement acquises par leurs bénéficiaires à l'issue d'une Période d'Acquisition (telle que définie ci-dessous) et sous réserve de la réalisation de conditions de performances de la Société et de la présence du bénéficiaire au sein du Groupe à l'échéance (telle que définie ci-dessous) concernée de la Période d'Acquisition.

Période d'acquisition. — Les actions attribuées gratuitement par le directoire de la Société le 16 juin 2006 (ci-après la « Décision d'attribution ») pourront être acquises à l'une des quatre échéances (ci-après une « échéance ») de la période d'acquisition qui a commencé à courir le jour de la décision d'attribution (ci-après la « Période d'acquisition ») :

— La première échéance est fixée au deuxième anniversaire de la décision d'attribution, soit le 16 juin 2008 ;

— La deuxième échéance est fixée au troisième anniversaire de la décision d'attribution, soit le 16 juin 2009 ; et

— La troisième échéance est fixée au quatrième anniversaire de la décision d'attribution, soit le 16 juin 2010.

— La quatrième échéance est fixée à la date à laquelle, postérieurement à la troisième échéance interviendrait un changement de contrôle au sein du capital de la Société dès lors que ce changement de contrôle interviendrait au plus tard au dixième anniversaire de la décision d'attribution, soit le 16 juin 2016.

Conditions de performance. — L'acquisition des actions est soumise à la réalisation d'une condition de performance du cours de bourse. Le nombre d'actions acquises par chaque bénéficiaire à chaque échéance variera selon que la condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse sera pleinement remplie, partiellement remplie ou non remplie.

Présence du bénéficiaire à l'échéance concernée de la période d'acquisition. — L'acquisition d'actions gratuites à une échéance donnée suppose qu'à cette échéance la bénéficiaire ait la qualité de :

- salarié de la Société, ou de l'une des sociétés liées à la Société dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce ; ou
- mandataire social de la Société.

Les principales caractéristiques des actions attribuées sont exposées dans le tableau ci-dessous :

Date de l'assemblée générale	29 mars 2006
Date d'attribution des actions	16 juin 2006
Nombre maximum d'actions attribuables	5 532 070
Nombre d'actions attribuées	4 023 323
Nombre maximal d'actions acquises au 16 juin 2008	2 011 661
Nombre maximal d'actions acquises au 16 juin 2009	1 005 831
Nombre maximal d'actions acquises au 16 juin 2010	1 005 831

La dilution potentielle à provenir de l'acquisition des actions est de 7,22% (sur la base du nombre d'actions existantes à la date du 30 juin 2006 et dans l'hypothèse d'une acquisition à 100%).

#### Note 14. – Emprunts.

Le crédit-bail est pour Acces Industrie la source de financement principale. Il permet à la société de louer les nacelles en bénéficiant d'une promesse unilatérale de vente. Les loyers versés à la société de crédit-bail comprennent l'amortissement des capitaux mis en oeuvre et le coût d'intermédiation (frais financiers correspondant à la rémunération des capitaux engagés, frais de gestion, marge bénéficiaire).

Au plus tard à l'échéance des contrats Acces Industrie devient propriétaire en réglant le montant de la valeur résiduelle convenu lors de la signature des contrats.

Le groupe se finance également à moyen terme par des emprunts bancaires.

Le total des mouvements, soit 17 905 K€, se décomposent de la manière suivante :

— les remboursements d'emprunt sur les 6 premiers mois de 2006 d'un montant de 2 259 K€ ;

— les mouvements sur les engagements de location -financement du 1er semestre 2006 s'élèvent à - 4 231 K€ ;

— la signature d'un nouvel engagement sur contrats avec GE Capital Equipement Finance d'un montant de 31 235 K€ ;

— l'émission d'OCA pour 14 963 K€ (minorés de la composante capitaux propres de 3 224 K€ (cf. point c) ci-dessous) ;

— des désengagements de contrats dans le cadre des opérations de recapitalisation pour le solde, soit - 18 579 K€.



## a) Analyse de la dette par nature :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
<b>Courant :</b>			
Engagements sur contrats de location -financement	5 721	5 514	6 001
Concours bancaires	6 974	5 549	5 807
Découverts bancaires			40
Autres emprunts	214	2 688	3 582
<b>Total</b>	<b>12 909</b>	<b>13 751</b>	<b>15 430</b>
<b>Non-courant :</b>			
Emprunts obligataires convertibles	11 286		
Engagements sur contrats de location-financement	25 659	14 584	11 510
Emprunts bancaires	1 010	8 278	6 370
Cautions versées	6	6	6
Intérêts courus sur emprunts	116	170	220
<b>Total</b>	<b>38 077</b>	<b>23 038</b>	<b>18 106</b>

## b) Analyse de la dette par échéance de remboursement :

(En milliers d'euros)	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire convertible	11 286			11 286
Engagements sur contrats de location - financement	31 380	5 721	25 381	278
Concours bancaires	6 974	6 974		
Découverts bancaires				
Emprunts bancaires	1 224	212	537	475
Cautions versées	7			7
Intérêts courus sur emprunts	116	116		
<b>Total</b>	<b>50 987</b>	<b>13 023</b>	<b>25 918</b>	<b>12 046</b>

c) Emprunt obligataire convertible en actions. — Le groupe a décidé l'émission de 8 046 648 obligations convertibles en actions au prix de 1,89 € soit un montant total de souscription de 15 208 K€ minoré des frais et honoraires qui s'élèvent à 245 K€.

Chaque OCA donnera droit, après conversion au prix d'exercice de 1,89 €, à l'action nouvelle au nominal de 0,02 € assortie d'une prime d'émission de 1,87 €.

L'intégralité des OCA a été souscrite le 7 avril 2006 par un des créanciers du groupe.

Chaque OCA portera intérêt au taux nominal de 3% de sa valeur nominale par an à compter de la date d'émission.

La durée des OCA est de 7 ans soit le 7 avril 2013.

Chaque OCA sera remboursée en numéraire pour son montant principal majoré des intérêts dus à la date d'échéance sauf remboursement anticipé ou conversion.

Chaque OCA sera convertible en actions nouvelles entre la date d'émission et la date d'échéance au gré des obligataires.

Les principales caractéristiques de l'emprunt obligataire convertible mis en place sont exposées dans le tableau ci-dessous :

Date de l'assemblée générale	29 mars 2006
Date d'émission des OCA	7 avril 2006
Nombre d'OCA émises	8 046 648
Taux de rémunération des OCA	3%
Début de la période d'exercice des OCA	7 avril 2006
Fin de la période d'exercice des OCA	7 avril 2013
Prix d'exercice d'un OCA	1,89
Nombre d'actions auxquelles les OCA attribuées donnent droit	8 046 648
Nombre d'OCA converties au 30 juin 2006	Néant
Nombre d'OCA non exercées au 30 juin 2006	8 046 648

La dilution potentielle éventuelle à provenir de la conversion des OCA en actions est de 10,50% (sur la base du nombre d'actions existantes à la date du 30 juin 2006 et dans l'hypothèse d'une conversion de 100% des OCA).

Conformément à la note IAS 32.15, le montant des OCA émises (minoré des coûts liés à leur émission) a été décomposé en une composante dette à hauteur de leur juste valeur et en composante capitaux propres pour la partie excédent cette juste valeur.

La juste valeur a été déterminée en utilisant le taux moyen de financement des crédits-bails constaté en avril 2006, soit 7,67%

Valeur totale des OCA	15 208 K€
Coûts d'émission	- 254 K€
Valeur nette des OCA	14 954 K€
Composante dette	11 277 K€
Composante capitaux propres	3 677 K€

#### Note 15. – Provisions.

(En milliers d'euros)	Provisions pour risques	Provisions pour charges	Provisions pour indemnités de départ à la retraite	Total
Au 1er janvier 2006	195	178	70	443
Dotations de l'exercice	28		14	42
Utilisations	45	150		195
Montants non utilisés repris				
Au 30 juin 2006	178	28	84	290
Courant 31 décembre 2005	130	38	0	168
Non-courant 31 décembre 2005	65	140	70	275
Total	195	178	70	443
Courant 30 juin 2006	113	28	0	141
Non-courant 30 juin 2006	65		84	149
Total	178	28	84	290

a) Provisions pour risques. — Elles se décomposent de la façon suivante :

— Provision pour litige prud'hommal : Les actions en cours au 30 juin 2006 ont été provisionnées à hauteur du risque estimé, soit 113 K€ ;

— Provision pour litige : La 5e chambre du Tribunal correctionnel de Lyon a condamné la société à verser la somme de 65 K€ aux parties civiles au titre du préjudice moral dans le cadre du décès d'un vérificateur Veritas pour défaut de mise en place de toutes les mesures de prévention préalable à l'exécution d'une opération de vérification de nacelle. Cette somme est provisionnée au 30 juin 2006.

La société a fait appel de cette décision.

— Provisions pour charges : Il s'agit de provisions pour impôts.

La provision pour impôts est constituée pour 28 K€ d'une provision pour IFA.

b) Provisions pour indemnités de départ à la retraite. — Les engagements de la société sont de 84 K€ au 30 juin 2006 contre 70 K€ au 31 décembre 2005 (cf. note 18).

#### Note 16. – Fournisseurs et autres crédateurs.

L'ensemble des « Fournisseurs et autres crédateurs » a été classifié en « courant » pour 10 990 K€ et « non courant » pour 713 K€, soit un total de 11 703 K€.

Le montant courant des dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 30 juin 2006 à 7 252 K€.

Les négociations dans le cadre de l'opération de recapitalisation ont permis au groupe d'apurer les reports d'échéances de crédit-bail et de locations financières qui représentaient un montant de 26,6 M€ au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Fournisseurs	7 961	29 813	28 938
Charges à payer et autres dettes	171		16
Dettes fiscales (hors IS) et dettes sociales	3 444	5 739	5 563
Autres avances et acomptes	127	124	155
Autres dettes		7 714	7 461
Total	11 703	43 390	42 133

Dont dettes reportées faisant l'objet d'un protocole :

	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Fournisseurs	545	26 611	17 536
Dettes fiscales (hors IS) et dettes sociales		2 052	3 900
Autres dettes	348	7 716	8 648
Total	893	36 379	30 084

## Note 17. – Impôts.

Les impôts différés sont déterminés pour chaque entité fiscale sur la base des différences entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif, et selon la méthode du report variable. Les différences temporaires imposables et déductibles sont échancées et compensées entre elles lorsque la législation fiscale l'autorise.

Les différences temporaires imposables nettes entraînent la comptabilisation d'impôts différés passifs. Les différences temporaires imposables et déductibles entraînent la comptabilisation d'impôts différés actifs à hauteur des montants dont la récupération est probable.

La ventilation des dettes et créances d'impôt, entre impôt courant et impôt différé, est la suivante :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006
Créances d'impôt courant	732
Dettes d'impôt courant	50
Impôt différé passif	9 340

La charge ou le produit d'impôt courant et différé est la suivante :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006
Charges d'impôt courant	
Charges d'impôt différé	1 102
Charges nettes d'impôt de l'exercice	1 102

Les impôts différés actif et passif, ainsi que la charge d'impôt différé, résultent principalement du retraitement des biens financés de manière externe (crédit-bail, locations financières).

La preuve d'impôt est la suivante :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006
Résultat net consolidé de l'exercice	3 388
Impôt sur les résultats (charges)	1 102
Résultat consolidé avant impôt	4 490
Taux d'impôt de la société mère	33,33
Charge d'impôt théorique	1 497
Absorption des déficits fiscaux n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôt différé actif	-383
Variation du taux d'impôts différés	-19
Autres	7
Charges d'impôt de l'exercice	1 102

## Note 18. – Pensions et indemnités de départ à la retraite.

Pour les régimes de pensions et d'indemnités de fin de carrière à prestations définies, donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs ont été déterminées pour chaque pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société.

(En milliers d'euros)	Engagements de retraite		
	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Evaluation des engagements			
Valeur actuelle totale des engagements à l'ouverture	70	68	48
Charge normale de l'exercice (1)	14	0	22

Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	84	68	70
<i>(1) Les valeurs de 14 K€ pour 2006 et 22 K€ pour 2005 incluent le coût financier, le coût des services rendus au cours de l'exercice et les écarts actuariels.</i>			

Hypothèses actuarielles. — Les hypothèses prises en compte pour les évaluations au 30 juin 2006 et au 31 décembre 2005 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

	30 juin 2006	31 décembre 2005
Taux d'actualisation	4,02%	3,38%
Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme	3,19%	3,19%

Les taux indiqués ci-dessus se décomposent par zone géographique de la manière suivante en 2005 et au 30 juin 2006 :

2006	Taux d'actualisation	Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme
France	4,02%	3,19%
Espagne	4,02%	3,19%
Portugal	4,02%	3,19%

2005	Taux d'actualisation	Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme
France	3,38%	3,19%
Espagne	3,38%	3,19%
Portugal	3,38%	3,19%

Autres avantages à long terme et préretraite. — Non applicable.

#### Note 19. – Achats consommés.

Ce poste se décline comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Achats pièces détachées	916	818	1 834
Variations pièces détachées	-121	-121	-295
Achats marchandises	161	352	487
Variations achats marchandises	70	19	34
Production stockée			-37
Achats consommés	1 026	1 068	2 023

#### Note 20. – Charges de personnel et effectifs.

20.1. Ventilation de l'effectif :

	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Cadres	35	28	31
Non cadres	275	238	256
Effectif	310	266	287

L'augmentation de l'effectif a pour origine l'ouverture de deux nouvelles agences (Caen et Chambéry) et la structuration des fonctions centrales du siège : administratif et finances, ressources humaines et commercial.

20.2. Frais de personnel. — Ce poste se décline comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Rémunérations du personnel	3 672	3 144	6 537
Charges sociales (1)	1 371	1 125	2 347
Participation	0	0	0
Transfert de charges	-91	-26	-93
Charges de personnel	4 952	4 243	8 791

(1) Dont charges de retraite au 30 juin 2006 pour 205 K€, contre 334 K€ au 31 décembre 2005.

## 20.3. Rémunérations des dirigeants :

Catégories	Rémunérations allouées jusqu'au 30 juin 2006
Organes de surveillance	0
Organes de direction	(1) 241 K€

(1) Dont 77 K€ refacturés par la holding ATJ et figurant en « Autres services ».

20.4. Avances et crédits ou engagements pris pour le compte des dirigeants. — Le montant des engagements en matière de pension accordés aux membres des organes de direction s'élève au 30 juin 2006 à 13 K€.

## Note 21. – Charges externes.

Ce poste se décline comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Achats sous-traitance	112	131	282
Achats non stockés-Matériels et fournitures	1 173	1 029	2 069
Sous-traitance	31	18	66
Locations et charges locatives	2 551	1 802	4 383
Entretien et réparations	393	689	1 250
Primes d'assurance	317	362	704
Services extérieurs - Divers		5	13
Personnel extérieur	21	28	13
Honoraires (1)	1 356	664	1 125
Publicité	236	185	345
Transport	1 043	869	1 962
Déplacement, missions et réceptions	475	314	640
Frais postaux et télécommunications	236	268	548
Services bancaires (2)	944	72	128
Autres services (3)	570	499	1 015
Transfert de charges			-188
Charges externes	9 459	6 933	14 356

(1) Dont frais relatifs à l'opération de restructuration : 1 272 K€.

(2) Dont frais relatifs à l'opération de restructuration : 618 K€.

(3) Les services sont principalement constitués des coûts des :

— Prestations informatiques ;

— Prestations administratives de la société holding.

## Note 22. – Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises).

Ce poste se décline comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
-----------------------	--------------	--------------	------------------

Reprise de provisions sur immobilisations	-109		-504
Reprise de provisions sur stocks (note 10)			-34
Reprise nette des dotations aux provisions sur actif circulant		-412	-400
Reprise sur provisions pour risques et charges			-162
Dotation aux amortissements sur immobilisations	4 308	4 024	7 986
Dotation aux amortissements sur actifs circulants	214		41
Dotation aux provisions d'indemnités de départ en retraite			22
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)	4 413	3 612	6 950

## Note 23. – Autres charges/produits.

L'analyse des autres produits et charges est la suivante :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Autres produits	43	3 262	208
Autres charges	51	4 171	947

Les autres produits et les autres charges sont principalement constitués d'écarts de règlements sur les comptes de tiers.

## Note 24. – Charges/Produits financiers.

Le détail du résultat financier net est le suivant :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
<b>Charges financières</b>			
Emprunts bancaires	1 103	1 337	2 431
Prêts			
Valeur nette comptable des éléments d'actif refinancés			140
Actualisation des dettes	435	802	1 427
Indemnités de restitution			155
Autres (escomptes, frais bancaires)	346	251	252
<b>Total</b>	<b>1 884</b>	<b>2 390</b>	<b>4 405</b>
<b>Produits financiers</b>			
Reprise actualisation des dettes			
Restructuration financière	6 393	437	1 770
Reprise sur provisions			538
Autres		51	57
<b>Total</b>	<b>6 393</b>	<b>488</b>	<b>2 365</b>

## Description des intérêts financiers :

- Les emprunts bancaires : il s'agit des intérêts financiers des emprunts auprès des établissements de crédit et des crédits-bails passés en charges ;
- L'actualisation des dettes : il s'agit des coûts annuels de l'actualisation au taux retenu par la société de 7,01%.

## Description des produits financiers :

- La reprise de l'actualisation des dettes : il s'agit de la reprise des coûts annuels de l'actualisation au taux retenu par la société de 7,01% ;
- Les abandons de créances : il s'agit des abandons protocolés avec les principaux créanciers lors de la recapitalisation minorée de l'impact de l'actualisation au taux retenu par la société de 7,01% ;
- La reprise sur provisions : il s'agit de reprise de provisions sur compte courant.

## Note 25. – Résultats par action.

Le résultat de base par action est calculé :

— Résultat de base : Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société (cf. note 13).

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Bénéfice revenant aux actionnaires de la Société	3 387	513	3 526
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	39 874	7 733	7 733
Résultat de base par action (€ par action)	0,09	0,07	0,46

— Résultat dilué : Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Les stocks options ayant un prix d'exercice (9,97 €) très significativement supérieur à la valeur de marché des actions (0,80 € au 30 juin 2006), le nombre moyen encore en circulation n'a pas été réintégré dans le calcul du résultat dilué par action.

Les bons de souscriptions ayant un prix d'exercice (0,50 €) inférieur à la valeur moyenne du marché de la période, le nombre moyen en circulation est réintégré dans le calcul de résultat dilué par actions pour la quote-part supplémentaire d'actions susceptible d'être émise par rapport au prix de marché. Les actions gratuites ont été retenues pour le nombre autorisé par l'assemblée générale mixte du 29 mars 2006, soit 5 532 070.

Les obligations convertibles en actions ayant un prix d'exercice (1,89 €) très supérieur à la valeur moyenne du marché, le nombre moyen en circulation n'est pas réintégré dans le calcul du résultat dilué par actions.

Récapitulatif du calcul du nombre moyen d'actions (en milliers) :

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation applicable au résultat de base	39 874
Nombre de bons de souscription d'actions	10 398
Dont quote-part d'actions émises au prix du marché	-5 251
Nombre d'actions théorique retenu	5 147
Nombre d'actions gratuites autorisé par l'AGM	5 532
Total du nombre moyen pondéré d'action applicable au résultat dilué :	50 553

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Bénéfice revenant aux actionnaires de la Société	3 387	513	3 526
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	50 553	7 733	7 733
Résultat dilué par action (€ par action)	0,07	0,07	0,46

#### Note 26. – Entreprises liées.

Comptes bilanciaux :

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Clients et comptes rattachés	dr 13	
Fournisseurs et comptes rattachés	cr 71	
Acompte sur immobilisations	dr 258	

Comptes de produits et charges :

Sociétés	Nature des opérations	Montant
ATN	Achats PIAFS et pièces	-3
	Produits divers	1
ATJ	Prestations services et administratifs	-275
	Autres charges	-4
	Produits divers	11

	Intérêts perçus sur avances	11
SCI Pesselssis	Locations	-268

#### Note 27. – Engagements hors bilan.

27.1. Sûretés réelles accordées. — Nantissements ou hypothèques : 116 516 K€ ;

Dont :

— Nantissement du fonds de commerce au profit de GE Capital Equipement Finance : 115 000 K€ ;

Ce montant permet de couvrir l'ensemble des obligations de la société envers GE Capital Equipement Finance : loyers, intérêts de retard, primes, indemnités...

— Nantissements et hypothèques :

– Atelier Européen : 701 K€ ;

– Agence de Rennes : 30 K€ ;

– Agence d'Artenay : 785 K€.

27.2. Engagements reçus :

— Accès Finance :

Type de garantie	
Garanties à première demande accordées par Accès Finance	342 K€
Cautions données par Accès Finance à Accès Industrie pour l'attribution des financements en CB ou de prêts bancaires	785 K€
Total	1 127 K€

#### Note 28. – Objectifs et politiques de gestion des risques financiers.

28.1. Risques liés à l'endettement d'Acces Industrie :

— Taux moyen de financement CB : 7,67% ;

— Durée moyenne des financements : 5 ans ;

— Option d'achat des contrats : 1 euro.

L'opération de restructuration financière menée courant avril 2006 a permis de rembourser la quasi totalité de la dette reportée et des dettes financières par la mise en place d'un refinancement auprès d'un seul organisme financier d'un montant de 32,5 M€ et l'émission d'une obligation convertible en action d'un montant de 15 M€.

28.2. Dépendance à l'égard des taux de financement. — Dans le passé, Acces Industrie a fondé son développement sur des financements importants. Le parc existant n'est pas exposé au risque de taux, étant financé sur la base de financements à taux fixe.

Analyse de la sensibilité de la situation de la société à l'évolution des taux :

— Position nette à renouveler à moins d'un an après gestion : Néant ;

— 1% de variation du taux court terme de l'émetteur : Néant ;

— Durée moyenne restant à courir d'ici à la fin du prochain exercice : Non applicable.

La société Acces Industrie n'est pas immédiatement exposée au risque de hausse ou de baisse des taux dans la mesure où elle n'aura aucun emprunt à renouveler au cours de l'exercice prochain.

En revanche, il n'est pas garanti que, dans l'avenir le groupe puisse obtenir des meilleures conditions de financement, en particulier eu égard à l'évolution macro économique des taux d'intérêt.

La société n'étant pas exposée au risque de variation des taux, celle-ci n'a pas mis en place de moyens particuliers tant humains que matériels pour suivre et gérer le risque de taux.

28.3. Exposition au risque de change. — Acces Industrie n'est pas exposée au risque de change. En revanche, une évolution brutale des taux de change, particulièrement de l'euro contre dollar US pourrait entraîner des changements importants dans les coûts d'approvisionnement d'Acces Industrie.

28.4. Exposition au risque de liquidité. — La société ne dispose d'aucune ligne de crédit ou découvert. La société dispose d'une trésorerie suffisante pour faire face à ces engagements actuels.

#### Note 29. – Litiges.

29.1. Litiges sociaux. — Différentes actions sont en cours au 30 juin 2006, celles-ci sont provisionnées à hauteur de 113 K€.

Deux dossiers ont fait l'objet d'une radiation en décembre 2004 pour défaut de diligence de la partie demanderesse. Cependant, la provision est maintenue sur la durée de réouverture de la procédure. Cette provision s'élève à 59 000 euros.

29.2. Litiges fiscaux. — La vérification fiscale portant sur les années 2000 et 2001 a abouti à la notification d'un redressement de 322 000 euros au titre des impôts et de 73 000 euros au titre des intérêts de retard et de la majoration. Il porte principalement sur l'opération de *lease-back* réalisée en 2000. La société conteste cette notification devant le tribunal administratif.

La charge résultant du contrôle fiscal est comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2005, y compris les intérêts de retard pour 36 000 euros.

A titre conservatoire, la société a établi en 2003 une déclaration de *carry back* à hauteur de la base d'impôts redressée au taux normal, qui s'élève à 291 000 euros.

29.3. Autres litiges. — Par un jugement du 4 février 2005 intervenu dans le cadre du décès d'un vérificateur Véritas, pour défaut de mise en place de toutes les mesures de prévention préalables à l'exécution d'une opération de vérification de nacelle, la cinquième chambre du Tribunal correctionnel de Lyon a prononcé les condamnations suivantes :

— La société a été condamnée à verser la somme de 65 000 euros aux parties civiles au titre du préjudice moral. Cette somme est provisionnée au 31 décembre 2004 ;



— Monsieur Pascal Meynard a été condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 3 000 euros au titre de ses fonctions de dirigeant au moment des faits.  
La société a interjeté appel de cette décision.

Note 30. — Evénements postérieurs à la date de clôture.

Signature d'un nouveau contrat de crédit-bail. — Le 11 août 2006, Accès Industrie a signé un nouveau contrat de crédit-bail, pour le financement de 259 machines nouvelles, reçues entre le 7 avril et le 30 juin 2006. Ce crédit-bail s'inscrit dans le contrat cadre de 67,25 M€ signé avec GE Capital Equipement. Le financement est d'une durée de 5 ans. Ces machines alimentent les ouvertures des nouvelles agences (Caen et Chambéry) réalisées durant le premier semestre.

Du 1er juillet au 30 août, Accès Industrie a reçu également 144 nouvelles machines, dans le cadre notamment de l'ouverture de la nouvelle agence de Lisbonne par AI Portugal (effectuée en juillet 2006).

Ouvertures d'agences depuis le 30 juin : L'agence de Lisbonne (Portugal) a été ouverte en juillet, les agences de Valenciennes et Metz/Nancy sont en cours d'ouverture.

Contrôle TVA/ Récupération du crédit de TVA : L'opération de restructuration a généré un crédit de TVA supérieur à 5 M€. Ce montant a été remboursé début septembre à Accès Industrie.

**VI. — Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2006**

Madame, Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la Société Anonyme Accès Industrie, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en oeuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Les notes 1 et 31 de l'annexe respectivement relatives aux « Faits marquants de la période » et « Evénements postérieurs au 30 juin 2006 » qui font état de la restructuration financière du groupe.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Agen et à Bordeaux, le 5 octobre 2006

Les Commissaires aux Comptes :

Cabinet Aviano et Associés  
Claude AVIANO

PricewaterhouseCoopers Entreprises  
Philippe OLAYA

**0615487**